



Haganis
Environnement



REDONNER UNE EAU PROPRE À LA NATURE
ET **CHOISIR** LA MEILLEURE FILIÈRE DE VALORISATION



ASSAINISSEMENT

Rapport d'activité 2024

Sommaire

REPÈRES	4
ÉDITO	5
HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE	6
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	9
• POLITIQUE QSEÉ	10
• SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	10
• ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT	11
• QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ	11
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	12
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
• LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES	15
• LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA MÉTROPOLE MESSINE	15
• LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	16
• LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	17
LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS	18
• CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS	19
• CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS	20
• ENTRETENIR LES RÉSEAUX	21
• MAINTENIR LES OUVRAGES	22
• SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU	23
• CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME	23

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	24
• LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES	25
• LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES	28
• FAITS MARQUANTS 2024 / PROJETS 2025	28
LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION	30
• PEU DE MATIÈRES ET BEAUCOUP D'EAU	31
• PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION	32
• LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES	32
• LE RECYCLAGE AGRICOLE	33
LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	34
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2024	35
• LES PROJETS 2025	36
LES COMPTES 2024	38
• LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	38
• LE COÛT DU SERVICE	39
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	40
LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	41

Repères



- **28** administrateurs, dont 18 délégués de Metz Métropole
- **261** agents
- Certification **ISO 9001 & 14001** pour l'ensemble des activités



- **99,4 %** = performance énergétique de l'UVE
- **227 609 MWh** = énergie produite sous forme de vapeur l'équivalent de **23 millions** de litres de fioul ou **21 millions** de m³ de gaz
- **74 %** = taux de recyclage des collectes sélectives
- **70 %** = taux de valorisation en déchèteries



- **1** station d'épuration intercommunale, **4** lagunes, **3** stations communales, **1** rhizosphère
- **1 513 km** d'égouts, **159** stations de relèvement, **168** bassins
- **31,2 millions de m³** d'eaux usées épurés, l'équivalent de **12 512** piscines olympiques
- **1,25 € ht/m³** = redevance assainissement

Édito

Toutes les équipes d'HAGANIS restent au diapason pour que la réactivité et le professionnalisme reconnus d'HAGANIS se poursuivent, avec toujours la même attention.

La performance environnementale

La pluralité et la complémentarité des filières de valorisation des déchets sont au cœur de nos préoccupations et de nos réflexions. Réduire la production de déchets est un objectif commun aux habitants et aux entreprises. Dans l'accomplissement de ses missions d'assainissement et de traitement des déchets, HAGANIS choisit la meilleure filière de valorisation.

Ancrée dans le paysage local, HAGANIS assure ainsi sa mission de protection de l'environnement entre valorisation agricole, valorisation énergétique et valorisation matière, pour le bénéfice de la nature, au service de l'Eurométropole de Metz et de ses habitants, et au service aussi des nombreuses collectivités partenaires et de leurs habitants.

Prévoir et anticiper pour garantir la sécurité

Notre objectif premier est de garantir la sécurité de notre personnel, et par ailleurs de préserver nos équipements. HAGANIS poursuit ainsi un programme continu d'investissements pour assurer la protection de ses agents et aussi celle de ses installations industrielles. Les exemples d'incidents causés dans nos secteurs d'activité par des piles, des batteries au lithium, des cartouches de protoxyde d'azote ne manquent pas. Les pouvoirs publics tentent de prendre des mesures pour lutter contre ces phénomènes.

L'année de tous les records

Pour la première fois, la station d'épuration principale (STEP) a dépassé les 30 millions de m³ d'eau traitée, avec une gestion maîtrisée des temps de pluie. Un nouveau record a été battu le 25 juin 2024, avec 4 années sans aucune non-conformité en rejet de station.

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) a produit plus de 320 000 tonnes de vapeur en 2024, soit 227 600 MWh d'énergie livrée, économisant ainsi l'équivalent de 23 millions de litres de fioul. La performance énergétique remarquable atteint 99,4%.

Belle performance aussi pour le nouveau centre de tri qui fonctionne à son nominal, soit 13 tonnes triées par heure et plus de 80% de temps de disponibilité. Ce sont près de 30 000 tonnes de papier et emballages ménagers issus des collectes sélectives qui ont été traitées avec un fonctionnement en deux équipes de tri, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2024.

Prévoir et anticiper pour garantir l'équilibre financier

Dans un contexte économique compliqué, HAGANIS veille à conserver son cap, celui de la stabilité et de la progression grâce au travail et à l'implication de tous les services, garantissant la protection de l'environnement et le service rendu aux habitants au meilleur coût.

Des investissements en perspective

A l'instar de notre nouveau centre de tri, les projets d'investissements, qui s'inscrivent au cœur du développement durable, se poursuivent. Une unité de méthanisation permettra à terme la valorisation sous la forme de production de biogaz des boues d'épuration de la STEP, en complément de la valorisation en filière agricole. Le déploiement d'un vaste plan d'installation de panneaux photovoltaïques est également prévu sur la STEP. La construction de nouveaux bâtiments administratifs à haute performance énergétique est planifiée. Enfin, HAGANIS a été mandaté par l'Eurométropole de Metz pour mener des études de modernisation de son réseau de déchèteries.

Ensemble, nous continuons à construire un avenir durable, protecteur de l'environnement local. HAGANIS, acteur de l'économie circulaire, se positionne ainsi comme un pilier essentiel de la transition écologique sur le territoire de notre métropole.



Marc SEIDEL
Président du Conseil d'Administration

Daniel SCHMITT
Directeur Général

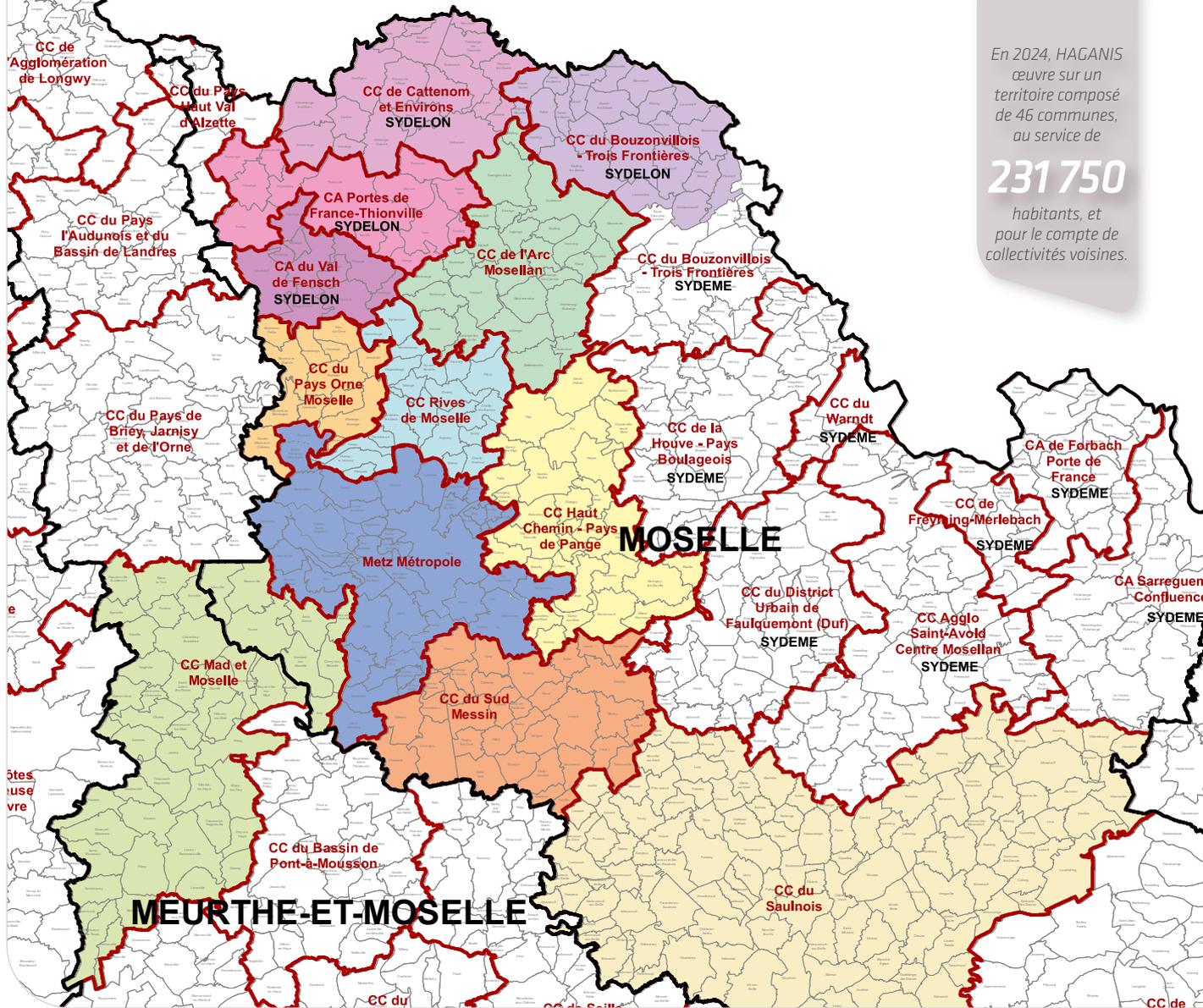


HAGANIS, entreprise publique

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Régie de Metz Métropole, HAGANIS est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.



En 2024, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 46 communes, au service de **231 750** habitants, et pour le compte de collectivités voisines.

DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par Metz Métropole pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de Metz Métropole :

- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, d'un centre de tri des recyclables, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit déchèteries,
- la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.

L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la métropole messine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

HAGANIS est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de Metz Métropole en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Installé le 23 septembre 2020, le conseil a réélu Marc Seidel à sa présidence.

LES DÉLÉGUÉS DE METZ MÉTROPOLE

- Rachel BURGYP (Conseillère municipale de Metz) depuis le 17/01/24, remplaçant Isabelle VIALLAT (Adjointe au Maire de Metz, décédée le 8 septembre 2023),
- François CARPENTIER (Maire de Cuvry), 1^{er} Vice-Président,
- Daniel DEFAUX (Maire de Plappeville),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Philippe GLESER (Maire de Lorry-lès-Metz),
- François HENRION (Maire d'Augny), 3^{ème} Vice-Président,
- Pascal HODY (Maire d'Ars-sur-Moselle), 2^{ème} Vice-Président,
- Thierry HORY (Maire de Marly),
- Véronique KREMER (Adjointe au Maire de Montigny-lès-Metz),
- Anne-Marie LINDEN (Maire de Coin-lès-Cuvry) depuis le 17/01/24, remplaçant François GROSIDIER (Maire de Metz),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Henri MALASSÉ (Conseiller délégué à la mairie de Metz),
- Martine NICOLAS (Adjointe au Maire de Metz),
- Roger PEULTIER (Maire de Rozérieulles),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Christophe PRÉVOST (Adjoint au Maire de Saint-Julien-lès-Metz),
- Nathalie SPORMEYEUR (Maire de Saulny),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte).

LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM,
- Claude BERTSCH,
- René DARBOIS,
- Emmanuel LEBEAU,
- Michel LISSMANN,
- Sébastien MANGIN,
- Eric MEUX,
- Serge RAMON,
- Philippe RENAULD (décédé le 27 décembre 2024),
- Marc SEIDEL, Président.

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle, en application du Code de la commande publique, de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés.

Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, PIERRET, RAMON et RENAULD (†) (titulaires), Messieurs DARBOIS, GLESER, HODY, PRÉVOST et SEIDEL (suppléants).

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget.

Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, DEFAUX, LEBEAU, PIERRET, RAMON, RENAULD (†), SEIDEL et TORLOTING.



RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

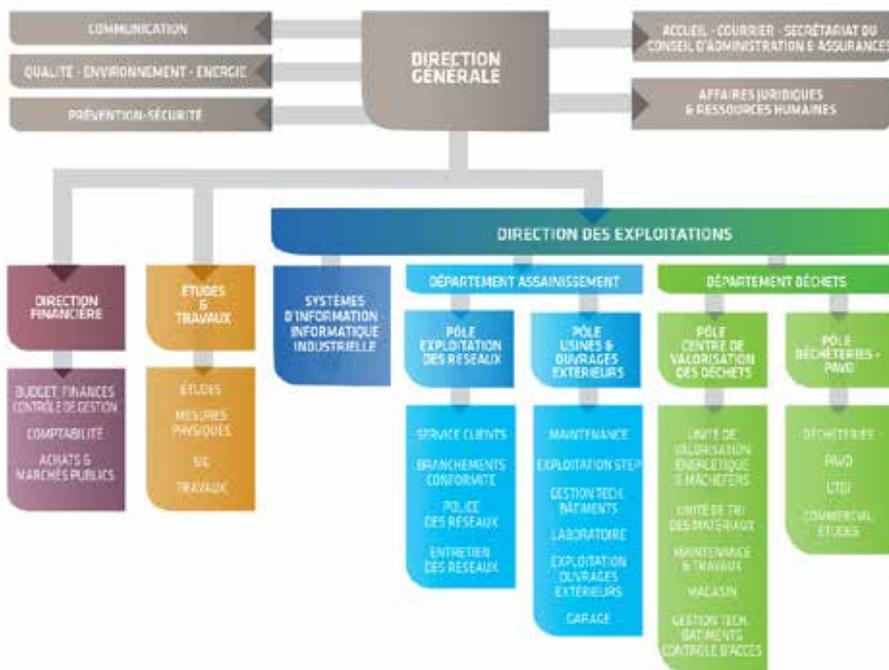
Entreprise de développement durable, HAGANIS a défini une politique de ressources humaines favorisant la réinsertion professionnelle. Elle s'attache à faire évoluer les carrières par mobilité interne et à privilégier la formation pour professionnaliser les gestes et assurer la sécurité. Elle promeut une culture d'entreprise exempte de tout stéréotype relatif au sexe.

HAGANIS développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- **l'insertion professionnelle**, par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri.
- **la formation continue**, avec plus de 4 100 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité. 3,1% de la masse salariale sont consacrés à la formation pour une obligation légale de 1%.
- **la mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents et permettre des évolutions professionnelles.
- **la polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes.
- **l'accueil de stagiaires ou apprentis** en vue d'accompagner les jeunes dans un parcours professionnel motivant.

Effectif au 31/12/2024	261
Salariés	212
Fonctionnaires mis à disposition	49
Agents Assainissement	113
Agents Déchets	121
Agents Services supports	27
Formation continue 2024	
Nombre d'heures de formation continue	4129
<i>dont heures de formation Sécurité</i>	3282
Nombre d'agents concernés	219
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	3,1%
Stagiaires ou apprentis accueillis	14

3,1%
de la masse salariale pour la formation



INDEX ÉGALITÉ SALARIALE

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent publier, depuis le 1^{er} mars 2020, un Index d'égalité professionnelle. Il a pour objectif de comparer la situation des femmes et des hommes dans la même entreprise. Inscrit dans le Code du Travail, cet index est noté sur 100, sur la base des 4 critères détaillés dans le tableau ci-après.

HAGANIS obtient la note globale de 92/100 au titre de l'année 2024, supérieure à la moyenne nationale.

Indicateurs	Score	Max.
1 - Ecart de rémunération	38	40
2 - Ecart Augmentations	35	35
3 - Augmentation Retour Congé Maternité	non calculable en 2024	15
4 - Sexe sous-représenté parmi les plus hautes rémunérations	5	10
TOTAL	92	100

POLITIQUE QSEÉ



La protection de l'environnement et la qualité des services rendus aux habitants et aux collectivités étant essentielles, HAGANIS s'inscrit naturellement dans une démarche méthodique de développement durable et une dynamique d'économie circulaire.

La rigueur que s'impose HAGANIS par le biais des certifications ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement) l'amène à développer ses performances, dans le strict respect de la réglementation et en s'efforçant à aller au-delà de ses exigences.

Un engagement de plus de 20 ans pour améliorer en continu le service rendu aux habitants, au meilleur coût, tout en préservant l'environnement et la sécurité des personnes et des installations.

SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ



SÉCURITÉ

La sécurité des agents au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement-Énergie. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

DES INNOVATIONS RÉCOMPENSÉES

Pour la seconde année consécutive, trois nouveaux projets présentés par HAGANIS ont été primés au concours Sécurité de la CARSAT, dans la catégorie Salariés :

- Création d'un demi-obturateur pour faciliter la mise en place d'un préleveur à partir du sol et suppression du risque de chute de hauteur (Police des réseaux) ;
- Création d'une barre ergonomique pour l'ouverture et la fermeture des portes de bennes de déchèteries ;
- Création d'un escape-game pour sensibiliser le personnel sur l'évacuation des bâtiments et le comportement à avoir en cas de détection d'un départ de feu.

Ces trois initiatives d'agents, développées en interne, ont été récompensées en 2024.



SENSIBILISATION AU HANDICAP

En 2024, une sensibilisation sur les situations de handicap en entreprise a été réalisée en partenariat avec l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) auprès des membres du Comité d'Encadrement Intermédiaire.

Cette démarche a permis d'expliquer les différents types et degrés de handicap, permanent ou temporaire, ainsi que les solutions d'accompagnement auprès des relais internes (RH ou référents handicap) ou externes (médecin du travail, CARSAT).

TRAVAUX D'AMÉLIORATION

HAGANIS a investi près d'1,2 million d'euros pour améliorer la sécurité des installations, avec notamment :

- le remplacement des anciens pesons par des jauges de mesure de niveau sur le silo de chaux et de la trappe de visite par un clapet sécurisant le déchargement des camions de chaux sur la STEP,
- la mise en place de deux passerelles pour faciliter l'accès des convoyeurs de l'UTM pour la maintenance,
- le renforcement de la sécurité des regards des foyers des fours et des extracteurs sur l'UVE.

Actions Prévention-Sécurité 2024

Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	130
Nombre de quarts d'heure sécurité	13
Nombre de Flashes sécurité	6
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	1 156 367 €

ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT

Engagée dans une démarche de maîtrise et de réduction de ses consommations depuis sa création, HAGANIS prend sa part à l'effort collectif de sobriété en maintenant des actions régulières, tant dans l'exploitation des installations que dans les gestes quotidiens des agents.

NOUVEAU CARBURANT B100

Un nouveau carburant est à présent utilisé pour la flotte de véhicules d'Haganis. Le B100 est un carburant à base de résidus de colza français. C'est une énergie 100% renouvelable, qui émet 60% de Co2 en moins et jusqu'à 80% de particules en moins par rapport à du gazole. Une cuve de 50 000 litres a été mise en service le 29 octobre 2024. Les 7 camions ampliroolls des déchèteries bénéficient de ce carburant, ainsi que 2 hydrocureurs. Il en sera de même pour les prochains véhicules poids lourds.



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : DÉCRET TERTIAIRE

Le décret tertiaire définit des objectifs de réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires, avec l'ambition de réaliser 40% d'économie d'énergie d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050.

Pour les bâtiments de la STEP et du siège, les actions mises en œuvre montrent déjà leur effet avec une baisse significative de la consommation de gaz pour le chauffage.

Consommations énergétiques bâtiments tertiaires

2018 (année de référence)	195,7 kWh/m ²
2023 (déclaration en 2024)	120,6 kWh/m ²
Diminution	-38 %

Quant aux locaux du CVD, ils sont chauffés depuis la mise en service grâce à l'énergie présente dans l'eau d'alimentation des échangeurs, économisant ainsi les énergies fossiles.

DES PERFORMANCE RECONNUES

Avec une performance énergétique supérieure à 99%, l'UVE appartient à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique. Ce résultat permet aux collectivités clientes de bénéficier d'une taxe réduite sur le traitement de leurs déchets à l'UVE.

En assainissement, les excellents rendements épuratoires et la maîtrise des consommations de réactifs et d'électricité situent la station d'épuration principale de Metz Métropole à un haut niveau de performance sur le plan national.

INVESTIR POUR L'AVENIR

La rénovation des bâtiments, des panneaux photovoltaïques, un méthaniseur pour les boues de la station... Ce sont autant de projets d'investissement portés par Haganis pour réduire notre consommation d'énergie à long terme en visant l'autonomie énergétique.



ENVIRONNEMENT



ÉNERGIE

QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ

100% local, 100% public, HAGANIS met à disposition des habitants et des collectivités ses qualités opérationnelles de proximité pour leur apporter le meilleur service.

SERVICE CLIENTS À L'ÉCOUTE

Porte d'entrée unique, le Service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets.

Il traite les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier, courriel ou via le formulaire dédié sur le site Internet. Il assure l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de ces demandes.

Haganis est particulièrement attentive aux réclamations qui lui permettent d'améliorer encore le service rendu aux usagers.

RÉACTIVITÉ DES SERVICES

En 2024, 438 signalements ont été comptabilisés pour l'activité Assainissement. En 2024, 240 interventions du service hydrocurage étaient liées à un signalement, dont 90 % effectués dans les 48 heures.

72 demandes de dératisation ont été traitées, dans un délai maximum d'une semaine. Pour 41 d'entre elles, une campagne globale de traitement par raticide des réseaux d'assainissement publics a été nécessaire (durée moyenne de 5 semaines).

Sur l'activité Traitement des Déchets, la majorité des contacts sont des demandes d'information pour les déchèteries (horaires, déchets admis...). En 2024, 14 réclamations ont été enregistrées et traitées.



QUALITÉ

En 2024,

1182

visiteurs ont
découvert les sites.

COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de promouvoir ses performances en cohérence avec la politique QSEÉ, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à la protection de l'environnement.

VISITER LES SITES

La modernisation du chemin de visite a permis d'accueillir à nouveau les visiteurs au Centre de Valorisation des Déchets. Des panneaux explicatifs ainsi que des vitrines ont été installés pour favoriser la compréhension des visiteurs.

En 2024, HAGANIS a ainsi accueilli 1182 visiteurs, majoritairement au Centre de Valorisation des Déchets.



Les écoles primaires représentent un tiers des visiteurs, le traitement des déchets et l'assainissement étant au programme du cycle 3 de l'enseignement (CM1, CM2 et 6^{ème}). Les enfants sont vecteurs des informations et de la sensibilisation aux bons gestes de tri auprès de leur famille.



Le remplacement de quatre vis de relevage sur la station d'épuration a concentré les visites aux premier et dernier trimestre 2024.

METZ PLAGE

HAGANIS a de nouveau participé à l'édition 2024 de Metz Plage, en partenariat avec Metz Métropole et le Pôle Propreté Urbaine de la ville de Metz.

Du 17 au 19 juillet, les trois partenaires ont réalisé des animations sous forme de jeux au village Développement Durable. Un événement qui a permis de sensibiliser 152 personnes aux bons gestes en faveur de l'environnement.



METZ HANDBALL

HAGANIS poursuit son partenariat historique avec Metz Handball, et soutient les Dragonnes.

SEMI-MARATHON EUROMETROPOLE DE METZ

Partenaire emblématique de la course des 10 KM, HAGANIS a été naturellement sollicitée pour soutenir le semi-marathon de l'Eurométropole de Metz qui s'est déroulé le samedi 25 mai 2024 sur le plateau de Frescaty.



L'événement a rassemblé 2300 coureurs dont 800 pour les 10 KM HAGANIS. Les vainqueurs ont été récompensés par Marc SEIDEL, Président d'HAGANIS et Nathalie SPORMEYEUR, Vice-Présidente déléguée Vie associative et équipements sportifs de la métropole de Metz et membre du conseil d'administration d'HAGANIS.

LES FRIGOS

Pour la seconde année consécutive, HAGANIS a mis à disposition d'artistes, durant le week-end du 22 et 23 juin, une benne remplie d'objets et de matériaux de récupération provenant de la PAVD.



Une sensibilisation autour des bons gestes en faveur de l'environnement a par ailleurs été menée par le service Communication.

HAGANIS, ENTREPRISE SOLIDAIRE

Zéro Déchet, Zéro Gaspillage est un programme établi entre Metz Métropole, Emmaüs et HAGANIS.

28 collectes ZéroGaspi ont été réalisées entre avril et octobre 2024 aux abords des déchèteries de Marly, Metz-Nord, Ars-sur-Moselle et Metz-Magny. Emmaüs a récupéré **19,6 tonnes** d'objets pour leur donner une seconde vie, grâce à la générosité de **593 donateurs**.





Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (SIAAM) en 1967, le système d'assainissement de la métropole messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de la métropole, à proximité du port de Metz, sur le ban communal de La Maxe.

Au fil des années, avec le développement du Sivom (ex-SIAAM), puis la création et l'extension de Metz Métropole, la coopération intercommunale a élargi son périmètre. Le réseau d'assainissement s'étend et les ouvrages de traitement se diversifient.

1 513

km d'égouts
composent
le réseau
d'assainissement
de Metz
Métropole.

LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

1513 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de Metz Métropole, exploités par HAGANIS. Chaque année, la régie intègre quelques linéaires de réseaux jusque-là sur le domaine privé ou de nouvelles canalisations créées. HAGANIS entretient également les réseaux de cinq communes clientes, soit 34,5 km.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	15 130	13 907	1 444	30 585
ARS-LAQUENEXY	9 554	5 870	2 259	17 682
ARS-SUR-MOSELLE	19 628	11 663	3 421	34 712
AUGNY	17 101	11 779	566	29 445
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13 692	10 594		24 286
CHESNY	2 396	1 741	958	5 111
CHIEULLES	3 400	3 765		7 165
COIN-LÈS-CUVRY	5 804	5 370	435	11 666
COIN-SUR-SEILLE	1 389	467	2 410	4 266
CUVRY	7 680	5 535	599	13 814
FEY	2 595	1 666	4 230	8 490
GRAVELLOTTE	4 295	3 964	2 246	10 505
JURY	6 846	6 579		13 425
JUSSY	3 304	2 335	1 028	6 667
LA MAXE	9 246	5 683	1 877	16 880
LAQUENEXY	7 043	4 628	2 433	14 104
LE BAN-SAINT-MARTIN	12 179	17 511		29 690
LESSY	3 978	3 882	2 096	9 956
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 439	14 349		27 788
LORRY-LÈS-METZ	10 705	10 225	749	21 679
LORRY-MARDIGNY	5 441	3 704	1 753	10 897
MARIEULLES-VEZON	4 676	3 205	4 177	12 059
MARLY	59 724	60 873	10 170	130 800
MÉCLEUVES	6 491	7 527	5 555	19 572
METZ	181 512	210 087	138 722	533 274
MEY	2 750	1 672		4 422
MONTIGNY-LÈS-METZ	35 889	38 796	22 457	97 142
MOULINS-LÈS-METZ	22 089	21 533	93	43 715
NOISSEVILLE	2 008	2 916	4 239	9 163
NOUILLY	6 415	4 569		10 985
PELTRE	8 713	9 497	6 924	25 134

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PLAPPEVILLE	14 073	12 898		26 971
POUILLY	1 171	1 708	3 446	6 324
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3 799	4 012		7 828
ROZÉRIEULLES	8 223	9 007		17 230
SAINTE-RUFFINE	3 543	2 866		6 408
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	12 185	13 538	6 498	32 221
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	4 567	2 140	10 498	17 205
SAULNY	10 212	10 540		20 752
SCY-CHAZELLES	13 312	13 293		26 605
VANTOUX	5 269	4 683	597	10 549
VANY	2 756	3 065	1 090	6 911
VAUX	5 529	5 594	1 072	12 195
VERNÉVILLE	2 050	1 967	2 372	6 389
WOIPPY	41 481	37 855	929	80 265
TOTAUX	633 282	629 055	247 342	1 512 932
	42%	42%	16%	100%

Lagune de Mécleuves

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

367 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	367
Stations de relèvement des eaux usées	143
Station de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	5
Bassins de retenue de pollution (Mazelle...)	19
Postes de crues	10
Siphons	21
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)	149
Stations d'épuration ou lagunes	9





La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau.

Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

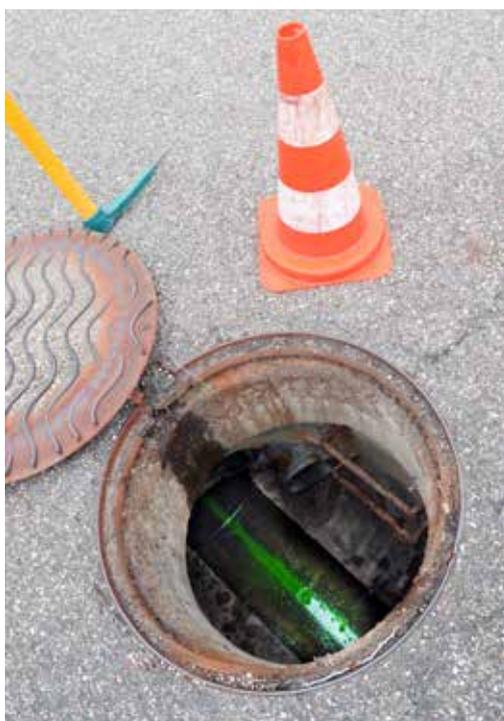
CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS

Le service Branchements-Conformité a pour rôle de contrôler le bon raccordement des installations sanitaires des habitations aux réseaux publics d'assainissement (les eaux usées dans les réseaux d'eaux usées et les eaux de pluie dans les réseaux d'eaux pluviales). Ces contrôles ne comprennent pas la réalisation d'un diagnostic des canalisations intérieures de l'habitation (état, matériaux).

De l'instruction d'un permis de construire pour une construction neuve au contrôle de la réalisation sur le terrain, en passant par des visites-conseil et la pose de branchements, l'équipe d'HAGANIS est au contact des habitants pour apporter son expertise.

Bilan de l'activité BRANCHEMENTS-CONFORMITÉ 2024

Nombre de permis de construire AC instruits	261 (1 avis défavorable)
Nombre de déclarations préalables AC instruites	55
Nombre de permis d'aménager AC instruits	18 (0 avis défavorable)
Nombre de permis de démolir AC instruits	4
Nombre de certificats d'urbanisme AC délivrés	83
Nombre d'interventions de conformité	808
<i>Dont visites de contrôle</i>	756
<i>Dont visites-conseils</i>	170
Nombre de branchements créés	89
Nombre de permis de construire ANC instruits	14 (dont 7 avis défavorables)
Nombre de permis d'aménager ANC instruits	0 (0 avis défavorable)
Nombre de permis de démolir ANC instruits	0
Nombre de déclarations préalables ANC instruites	0
Nombre de certificats d'urbanisme ANC délivrés	3
Nombre de contrôles des équipements ANC	75



En mettant un colorant dans les évacuations des habitations, les équipes de Branchements-Conformité vérifient le bon raccordement des habitations au réseau d'assainissement.

CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS

Le service Police des Réseaux mène des actions de sensibilisation, de prévention, de contrôle et donne des prescriptions aux professionnels pour éviter tout déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement. Il délivre des autorisations de rejet, se charge à la fois de la conformité des branchements et des effluents, ainsi que du contrôle

des installations de prétraitement, notamment chez les restaurateurs et les garagistes.

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées dans le réseau ou susceptibles de l'affecter. Il recherche l'origine de la pollution et identifie le pollueur.

Le service de Police des Réseaux contrôle la conformité des effluents des entreprises et des industriels



Hydrocarbures, graisses, produits phytosanitaires, peinture, résidus de chantiers... sont autant de rejets interdits dans les réseaux d'assainissement. Le service de Police des Réseaux participe aux enquêtes de pollution en collaboration avec les services de l'Etat et les pompiers.



92 %
des pollueurs ont été identifiés

Bilan de l'activité POLICE DES RÉSEAUX 2024

Nombre de contrôles de conformité chez les professionnels	202
<i>dont non conformes</i>	61
Nombre d'établissements ayant une activité professionnelle recensés par HAGANIS	1 629
<i>dont établissements bénéficiant d'une autorisation de rejet (arrêté)</i>	209
<i>dont établissements classés «assimilés domestiques»</i>	894
Nombre de contrôles de conformité chez les pros soumis à autorisation	14
<i>dont non conformes</i>	6
Nombre d'incidents-pollution signalés	52
Nombre de pollutions effectivement constatées	38
<i>Pollution par hydrocarbures et dérivés</i>	7
<i>Pollution par rejet des eaux usées au milieu naturel</i>	21
<i>Pollution par rejet de peinture</i>	1
<i>Pollution par rejet de graisse alimentaire</i>	0
<i>Pollution par rejet de ciment / plâtre</i>	4
<i>Pollutions diverses</i>	9
Nombre de pollueurs identifiés	35 (92%)
Nombre de communes affectées par une pollution	16
Nombre d'interventions facturées	9

ENTRETIEN DES RÉSEAUX

GRÂCE AUX ÉGOUTIERS DE FOND

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" (c'est-à-dire d'un diamètre supérieur à 1,50 m), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier les problèmes engendrés notamment par la présence surabondante de lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an).

Ils effectuent par ailleurs la surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des grilles pluviales et des déversoirs d'orage sensibles.

La sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations souterraines, ainsi que les campagnes de dératisation constituent également les autres activités des égoutiers de fond.



GRÂCE AUX HYDROCUREURS

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, auxquelles s'ajoutent le réseau des 4 communes clientes, sont entretenues depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvement des eaux usées.

GRÂCE À DES PETITES RÉPARATIONS

Enfin, l'entretien du réseau implique les réalisations de petites réparations, sur les canalisations, sur les tampons, les regards, les avaloirs... Ces interventions sont pratiquées en interne (maçons) ou par le biais d'entreprises si ces travaux nécessitent des moyens plus importants, du terrassement, ou s'ils se situent sur des voiries à forte circulation.

Des inspections caméra, menées en interne, permettent d'évaluer les besoins en amont.

Bilan de l'activité ENTRETIEN DES RÉSEAUX 2024

Nombre d'interventions préventives réalisées par les égoutiers	462
Nombre de km de réseaux visitables curés	0
Nombre de km de réseaux non visitables curés	121
Nombre d'avaloirs nettoyés	30 100
<i>dont avaloirs sur le tracé METTIS</i>	803
Nombre de tampons réparés ou remplacés en interne	34
Nombre d'avaloirs réparés ou remplacés en interne	91
Nombre d'interventions des maçons	125
Nombre d'interventions (hydrocurage et curage) suite à un signalement	240
Réactivité (hydrocurage et curage) : part des signalements traités dans les 2 jours	90%
Nombre de tampons mis à niveau	627
Nombre d'interventions d'Entretien petits travaux sur réseau	47
Nombre de km de conduites inspectées par caméra	23

90%
des signalements
(hydrocurage et
curage)
traités dans
les 2 jours



QUALITÉ

MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. Les 367 bassins et postes de pompage bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.

Parmi ces ouvrages, 193 sont surveillés par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de Gestion Technique Centralisée qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

Le service d'exploitation des ouvrages extérieurs surveille, grâce à la Gestion Technique Centralisée, le bon fonctionnement des 193 ouvrages (postes de relevage, bassins, lagunes...) répartis sur le réseau d'assainissement. Quotidiennement, via des automates reliés à un ensemble de capteurs, ce système récolte des informations pour les services techniques telles que la pluviométrie, le fonctionnement des pompes, etc. La GTC permet d'alerter les agents d'astreintes en cas de panne critique.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors station d'épuration principale) est de 3 450 375 kWh pour un coût de 889 069 € HT.

EXEMPLES DE TRAVAUX RÉALISÉS

Remplacement de pompes sur les postes anti-crue :
- « ST QUENTIN », à Montigny-lès-Metz, rue de Saint-Quentin (1 pompe)
- « HENRI II » au Ban-Saint-Martin avenue Henri II (1 pompe).



ÉNERGIE

Visite d'une station
de pompage.

Ici, rue du Canal à
Montigny-lès-Metz.



SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer la surveillance réglementaire.

C'est le cas notamment pour les déversoirs d'orage, ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur

d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention, d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

Les bassins de rétention de pollution (BRP) stockent ainsi eaux usées et eaux pluviales, épargnant au milieu naturel la plus grande part de la pollution. Une fois remplis, ils déversent leur surplus mais fortement diluées, ces eaux peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.

Bilan de l'activité MESURES PHYSIQUES 2024

Nombre de déversoirs d'orage (DO) suivis	34
Nombre de surverses de stations de relèvement suivies	16
Nombre de bassins de retenue de pollution suivis	16
Quantité d'eaux stockées dans les bassins de retenue de pollution (BRP)	532 768 m ³
<i>dont part du Bassin Mazelle</i>	39%
<i>dont part du Bassin Maison du Bâtiment</i>	29%
<i>dont part du Bassin Dornès</i>	7%
Quantité d'eaux déversées par les déversoirs d'orage (DO) ou les surverses	866 133 m ³
<i>Part du milieu récepteur Seille</i>	38%
<i>Part du milieu récepteur Moselle</i>	29%

CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME

Réalisation d'un levé topographique
à Moulins-lès-Metz

Le Système d'Information Géographique (SIG) associe la cartographie de Metz Métropole, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Le service réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants.

Au cœur du système d'assainissement, le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel, à l'ensemble des services d'études, de travaux et d'exploitation.

RÉPONDRE AUX DT-DICT

Enfin, il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. HAGANIS a traité 7 061 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT) en 2024. La régie prend soin de répondre rapidement : 99 % des demandes ont été traitées dans les 2 jours (le délai réglementaire est de 9 jours).





L'épuration des eaux usées

Le centre principal de traitement des eaux est implanté sur le ban de La Maxe, à proximité du Port de Metz. Il assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées de la métropole messine.

Il est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées.

LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m³ / h (soit 72 000 m³ / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m³ / h (240 000 m³ / jour) en temps de pluie, et 92 000 m³ / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalents-habitant* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

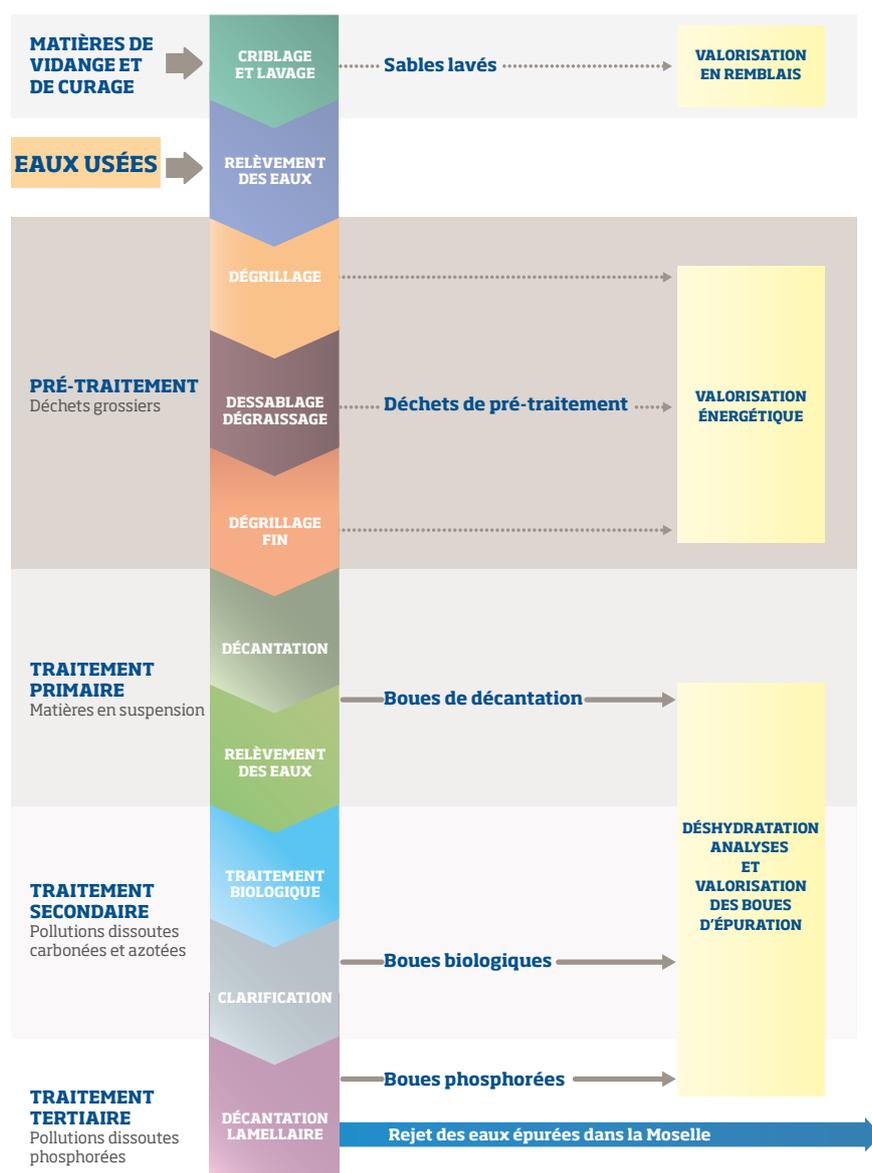
La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au

meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m³ / heure est dévié en sortie de prétraitement. Il est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

* Unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DBO5) de 60 g par jour

SCHÉMA DE PRINCIPE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE LA MÉTROPOLÉ MESSINE



31,2

millions de m³
ont été épurés
en 2024.



ÉNERGIE

RÉSULTATS 2024

Quantité d'eaux traitées sur la STEP 31 279 571 m³

Quantité de matières de vidange réceptionnées	5 789 m ³
Quantité de boues d'épuration réceptionnées	3 351 m ³
Pluviométrie annuelle	965 mm

Moyenne entrante journalière 85 597 m³

dont matières en suspension	15,96 t
dont demande biochimique en oxygène	12,62 t
dont azote	2,85 t
dont phosphore	0,33 t

Quantité de déchets extraits (étage pré-traitement) sur l'année

Déchets grossiers	243 t
Graisses	28 t
Sables	286 t
Déchets de tamisage	45 t

Performance énergétique de la STEP et des bâtiments du siège

Consommation électrique	9 037 MWh
Coût consommation électrique	1 630 585 € HT
Ratio Énergie consommée / Dépollution réalisée	1,90 kWh / kg DBO ₅ traité
Consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments / DJU ¹	352 kWh / DJU



DES PERFORMANCES AU-DELÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Record
au 25 juin 2024 de
4 ans
sans aucune
non-conformité

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A fin 2024, une non-conformité a été enregistrée sur les 365 bilans journaliers réalisés, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la réglementation (25 par an maximum).

¹ DJU : Degrés de Jour Unifiés - Unité qui sert de base aux calculs thermiques en fonction de la sévérité du climat

19 984

analyses
ont été réalisées
par le Laboratoire.

Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	concentrations mg/l			rendements %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur maximale autorisée	Valeur mesurée	Valeur minimale autorisée
Matières en suspension	205,1	4,0	30	97,0	90
Demande biochimique en oxygène	171,3	4,4	25	96,2	90
Demande chimique en oxygène	389,8	18,6	100	94,0	75
Azote global	42,0	4,3	10	88,0	70
Phosphore total	4,5	0,4	1	89,6	80

Rendement des traitements : bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat.susp.%	DCO %	DBO ₅ %	Azote %	Phosphore %
Avril	97	96	98	95	91
Juin	98	98	98	93	94
Juillet	99	97	98	94	94
Aout	97	95	98	95	93
Octobre	99	95	98	91	87
Novembre	99	93	98	93	92



ENVIRONNEMENT

LABORATOIRE D'ANALYSES

En 2024, le laboratoire a géré 19 984 analyses dont 90% effectuées en interne et 10% sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques).

82 % des analyses sont liées à l'exploitation et à l'autosurveillance de la station principale ainsi qu'au suivi des stations et lagunes extérieures :

- Pournoy-la-Chêtive, Pouilly, Fey en ce qui concerne les stations
- Marieulles-Vezon, Vernéville, Mécleuves et Chesny en ce qui concerne les lagunes.
- Lorry-Mardigny en ce qui concerne la rhizosphère (filtres plantés de roseaux).

Les 14% restants sont relatifs aux contrôles industriels et au suivi de piézomètres.

Parmi les analyses effectuées, 73 % concernent la matrice Eau et 27 % la matrice Boue.



808 841

m³ d'eaux usées
ont été traitées
par les 8 stations
annexes

LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly et Pournoy-la-Chétive, des lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville, ainsi que des filtres plantés de roseaux de Lorry-Mardigny.



Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles réglementaires réalisés par la société LORÉAT, mandatée par HAGANIS. Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 808 841 m³ en 2024. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de la métropole messine.

Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements



ENVIRONNEMENT

	MES		DCO		DBO ₅		Azote		Phosphore	
	rend. %	mg/l	rend. %	mg/l	rend. %	mg/l	rend. %	mg/l	rend. %	mg/l
Stations d'épuration										
Fey (1 250 éq.hab.)	95,5	11,5	96,5	19	98,5	3	92,5	4,5	82	1,4
Pouilly (1 050 éq.hab.)	96,17	4,5	93,33	15,5	95,17	3,42	75	7,98	85,33	0,55
Pournoy-la-Chétive (550 éq.hab.)	97,67	6	96	25	99	3	78,3	13,9	44	4,23
Lagunes										
Chesny (550 éq.hab.)	84	8,5	79,5	24	94	3,5	27,5	13,3	8,5	1,9
Marieulles (1 060 éq.hab.)	87	9	85,5	26	93,5	3	92	2,75	48,5	1,7
Mécleuves (1 100 éq.hab.)	69	13,5	74	23	90	4,5	0	13,25	0	1,27
Vernéville (1 050 éq.hab.)	91	16,5	96,5	15	97	3	76	11,75	67	1,7
Rhizosphère (filtres plantés de roseaux)										
Lorry-Mardigny (800 éq.hab.)	97	3,4	88,5	14,5	94,5	4	48	14,7	27	1,75

FAITS MARQUANTS 2024 / PROJETS 2025

Tout au long de l'année, HAGANIS s'attache au respect des rendements épuratoires, tout en veillant au suivi et à la maîtrise de ses consommations énergétiques. Elle réalise des actions en conséquence.

CURAGE DE LA LAGUNE DE CHESNY

Du 6 au 22 juin, le décanteur et la lagune primaire ont été vidangés afin d'évacuer les boues. Ainsi 1960 m³ de boues, à une siccité de 10,4 % soit 204 tonnes, ont été acheminés vers la Station d'épuration principale.



MÉTHANISATION LANCEMENT DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

2024 est également marqué le lancement de la maîtrise d'œuvre pour le projet de méthanisation. C'est le Cabinet MERLIN qui a été retenu dans le cadre de ce marché. La mission APS (Avant-Projet Sommaire) a pu être réalisée en 2024. Cette mission consiste à poser les bases de dimensionnement du projet. A fin 2024, la mission APD (Avant-Projet Détaillé) a été lancée et est encore en cours de réalisation. Cette mission consiste à consolider les bases de dimensionnement, dimensionner le projet en fonction des différentes contraintes et de déterminer une enveloppe budgétaire.

NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR STEP

HAGANIS a lancé fin 2023 son nouveau schéma directeur STEP, qui porte sur plusieurs axes de travail tels que l'énergie, les boues, le recyclage des sous-produits, disponibilité de la STEP, sécurité, communication, productivité, efficacité et nuisance.

L'étude confiée à l'entreprise Artelia a été menée en 2024 en 3 phases :

1. état des lieux de la STEP (technique, réglementaire, contraintes...) et bilan des actions du SDA précédent
2. élaboration de différents scénarii en tenant compte des projets en cours et des évolutions réglementaires à venir, notamment sur les micropolluants en s'articulant sur 7 axes (Optimisation de la consommation d'énergie, Gestion de la problématique boue, Amélioration du recyclage des sous-produits, Disponibilité de la STEP, STEP sans nuisance, Usine en sécurité et communicante, Productivité & efficacité)
3. étude détaillée des scénarii retenus. Cette phase 3 démarrera au premier trimestre 2025 et la SDA sera finalisé lors du premier semestre.

MAINTENANCE REPLACEMENT DES VIS

Dans le cadre du Plan Technique de Renouvellement, d'importants travaux ont débuté en 2024 à la STEP et vont s'étendre jusqu'en 2026. Il s'agit du remplacement de huit vis de relevage du pré-traitement ainsi que du poste intermédiaire, qui étaient d'origine.

4 vis ont été remplacées en 2024 : 2 au pré-traitement, 2 au relevage intermédiaire.

Les 4 autres seront remplacées en 2025-2026.

L'enjeu est de réaliser le remplacement des vis dans la continuité du traitement des eaux usées, sans créer de non-conformité (déversement au milieu naturel), et en sécurité car les autres vis à côtés sont en fonctionnement.



Les vis de relevage pèsent entre 6 et 13 tonnes et mesurent jusqu'à 13 mètres.

ÉTUDE : RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES (REUT)

Une étude d'opportunités et de faisabilité préliminaire, en vue d'une réutilisation éventuelle des eaux usées traitées sur le territoire de Metz Métropole, a été réalisée de mars à juin 2024 par le Bureau d'études Newasys. Cette étude a montré que la mise en œuvre d'une telle démarche ne correspond pas à ce jour, au regard des exigences de la réglementation en vigueur, à des besoins adaptés notamment autour de la STEP principale.



Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée.

Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire.

PEU DE MATIÈRE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaisir pour les rendre aisément transportables.

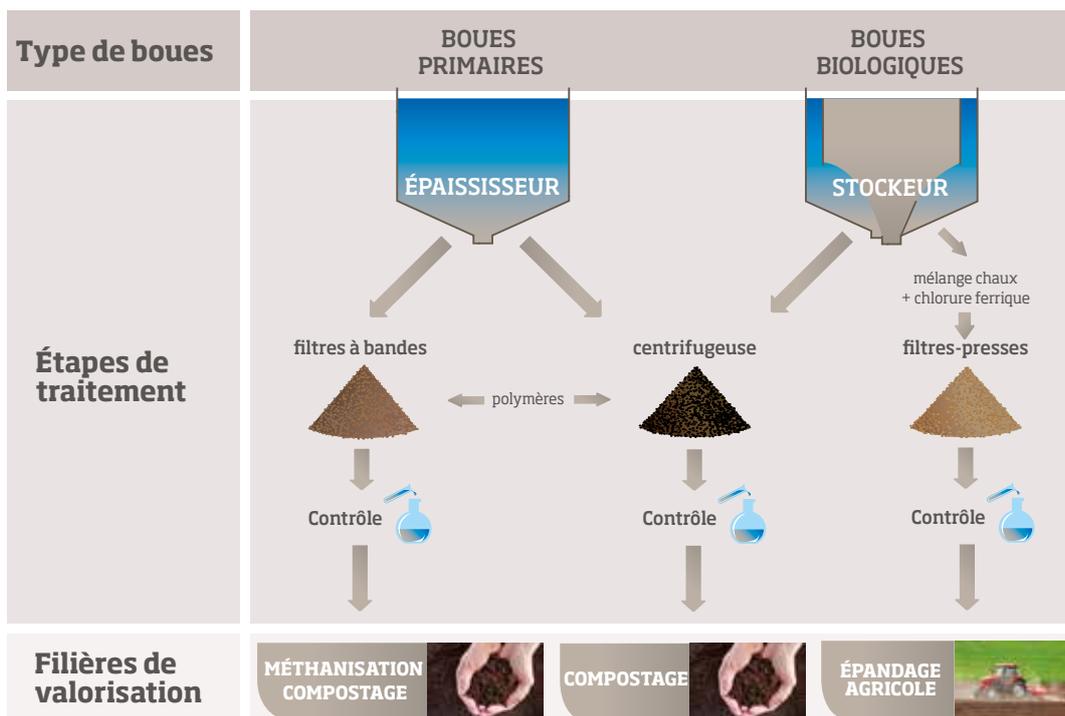
Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

En secours, une centrifugeuse permet la déshydratation d'un mélange de boue primaire pour 30 % et biologique pour 70 % pour atteindre une siccité de l'ordre de 24 %.



Pour être transportées plus facilement, les boues sont déshydratées par filtres-presses (photo), par filtres-bandes ou par centrifugeuse.

SCHEMA DU PARCOURS DE TRAITEMENT DES BOUES



PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION

100%
des boues sont
valorisées

Quantité de boues (matière sèche) produites		7 432
Quantité de boues (matière sèche) évacuées (STEP principale)		7 962
Soit quantité de boues humides		26 231
Valorisation des boues		
Épandage agricole		46,3%
Compostage		28,3%
Valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique Suez, Faulquemont)		19,4%
Traitement spécifique		6%
Enfouissement		0%

LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. Tous les contrôles effectués en 2024 ont démontrés la bonne qualité des boues destinées à la valorisation

agricole. En effet, les valeurs mesurées sont restées bien inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. En 2024, ces analyses ont permis de déceler une valeur en hausse sur une petite quantité de boue destinée au compostage. Ces boues ont été redirigées vers une filière de valorisation agréée.

Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (Exercice 2024)

	Moyenne 2024	Valeur max. 2024	Valeur limite autorisée
Métaux			
Cd	0,32	0,42	10
Cr	17,33	21,10	1 000
Cu	135,25	168,00	1 000
Hg	< 0,16	< 0,26	10
Ni	19,32	21,20	200
Pb	18,83	47,30	800
Zn	317,17	442,00	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	489,07	636,80	4 000
Composés organiques			
7 PCB	0,095	0,470	0,8
Fluoranthène	0,120	0,200	5
Benzo(b)fluoranthène	0,090	0,220	2,50
Benzo(a)pyrène	0,070	0,090	2



ENVIRONNEMENT

46,3 %
des boues
ont été épandues
sur 73 parcelles,
soit 905 ha
amendés.

LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSEMENT DES SOLS



Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini.

Campagne d'épandage agricole

Nombre de parcelles épandues	73
Nombre d'ha épandus	905
Nombre de communes concernées	34



Les travaux sur le réseau d'assainissement

7,4 M€ ont été investis en 2024, dont 2,7 M€ de travaux sur le réseau d'assainissement.

Plusieurs objectifs : protéger le milieu naturel, gérer le patrimoine, souvent en coordination avec des travaux de voiries décidés par Metz Métropole, améliorer l'exploitation du réseau ou lutter contre les eaux claires parasites.

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2024

PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

METZ BORNLY, RUE DU FRÈRE ARNOULD

Mise en séparatif du réseau d'assainissement et extension du réseau d'eaux usées. Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 25 ml. Le collecteur unitaire existant a été conservé pour les eaux pluviales.

Coût des travaux : 43 000 € HT



GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX METTIS LIGNE C

METZ NOUVELLE VILLE, RUE DE VERDUN

Remplacement d'un collecteur unitaire obturé par du béton, sur 65 ml.

Ce collecteur étant situé sur le tracé, les travaux ont été réalisés en coordination avec les travaux de la future ligne METTIS C.

Coût total des travaux : 167 000 € HT.

Co-financement Metz Métropole.



LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES PARASITES

MECLEUVES, RUE DES CHENEVIÈRES

Mise en séparatif du réseau d'assainissement. Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 240 ml, raccordement des habitations concernées et suppression d'un déversoir d'orage. Le collecteur unitaire existant a été conservé pour les eaux pluviales.

Coût des travaux : 286 000 € HT (subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse)



GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

WOIPPY, RUE DE BRIEVY

Pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées d'un diamètre supérieur (300 mm), sur environ 830 ml.

Coût total des travaux : 786 000 € HT.



SAINT PRIVAT LA MONTAGNE, RUE SAINT JACQUES / RUE DES PÂQUERETTES

Renouvellement par ouverture de fouille de collecteurs unitaires :

- Rue Saint Jacques : renouvellement sur 30 ml ;
- Rue des Pâquerettes : renouvellement sur 70 ml.

Coût total des travaux : 160 000 € HT.

Co-financement Metz Métropole.



GÉRER LE PATRIMOINE

LA MAXE, LE PARC

Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eaux usées. Une partie des travaux, se situant en terrain privé, a été réhabilitée par l'intérieur.

Coût des travaux : 268 000 € HT



METZ QUEULEU, RUE DES TROIS EVÊCHÉS

Renouvellement du collecteur unitaire sur 30 ml.

Coût total des travaux : 92 000 € HT.

Co-financement Metz Métropole.

ROZERIEULLES, RUE DE L'ECOLE CENTRALE ET RUE JEAN BURGER

Réhabilitation par l'intérieur à divers endroits du collecteur d'eaux usées (manchettes, fraisage par robot...).

Coût total des travaux : 30 000 € HT.

MARLY, RUE DES BOULEAUX

Renouvellement du collecteur unitaire sur 21 ml.

Coût total des travaux : 28 000 € HT.

Co-financement Metz Métropole.

LONGEVILLE-LES-METZ, BOULEVARD SAINT SYMPHORIEN

Remplacement en urgence d'un collecteur d'eaux usées sur 15 ml à quatre mètres de profondeur, suite à une casse du réseau engendrant des refoulements d'eau dans les habitations situées en contre-bas de voirie. Moyens humains et techniques déployés de manière à limiter au maximum l'impact sur la circulation.

Coût des travaux : 78 000 € HT



LES PROJETS 2025

LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES PARASITES

ARS-SUR-MOSELLE, RUE DE SOLFÉRINO / RUE DES VARAINES/ RUE POINCARÉ

Remplacement et réhabilitation par l'intérieur de regards d'eaux usées afin de garantir l'étanchéité des ouvrages.

L'étude diagnostique réalisée en 2023 a mis en évidence des arrivées d'eaux claires affectant le fonctionnement du réseau d'assainissement, localisées dans quatre regards des rues de Solférino, des Varaines et Raymond Poincaré.

MECLEUVES, QUARTIER COLOMBE (FRONTIGNY)

Renouvellement et réhabilitation par l'intérieur du réseau unitaire. Mise en place d'un chemisage continu sur environ 300 ml. Trois réparations par ouverture de fouille sont à prévoir.

L'étude diagnostique réalisée sur la commune en 2020 a mis en évidence la présence d'eaux claires parasites dans le secteur du quartier Colombe. De nombreuses concrétions sur le réseau traduisent des suintements possibles en période de nappe haute. Par ailleurs, les eaux claires parasites engendrent des surcharges hydrauliques sur la lagune communale et peuvent altérer la qualité du traitement.

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

CUVRY, PLACE DE LA FONTAINE / CHEMIN DU PETIT BOIS

Les travaux consistent à compléter la mise en séparatif par la pose de réseaux d'eaux usées. La place de la Fontaine doit faire l'objet d'une requalification complète par la commune de Cuvry. Le projet communal prévoit également le déracordement des eaux pluviales (avaloirs et gouttières des habitations) du réseau unitaire.

FEY, RUE DES PLANTES ET RUE DU TERREAU

Renouvellement par ouverture de fouille (4 zones de réparation) et réhabilitation par l'intérieur du réseau unitaire.

Ces travaux seront coordonnés avec la réfection de voirie prévue par Metz Métropole.

LESSY, RUE DE CHÂTEL

Le collecteur unitaire présente des dégradations et plusieurs tronçons nécessitent d'être renouvelés. Renouvellement du réseau unitaire sur un linéaire total d'environ 60 ml.

Ces travaux seront coordonnés avec la réfection de voirie par Metz Métropole et les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable par le SIEGVO.

METZ BORNLY, RUE CHARLES ET LOUIS JACQUARD

Une partie de la rue Charles et Louis Jacquard à Metz doit faire l'objet d'une réfection de voirie par la métropole.

Une antenne du réseau d'assainissement unitaire présente un état dégradé, impliquant son remplacement sur environ 45 ml.

Ces travaux seront coordonnés avec la réfection de voirie.

METZ-MAGNY, RUE DE LA GROUYELLE / RUE DU BOURDON

Remplacement et réhabilitation par l'intérieur du réseau d'eaux usées.

Le collecteur est vétuste, son radier est très dégradé, ce qui a notamment généré des difficultés lors de l'inspection télévisée réalisée en 2020. Le renouvellement de la conduite est donc à envisager sur 60 ml.

Une nouvelle conduite sera posée en lieu et place de la conduite en amiante existante.

Des opérations ponctuelles de réhabilitation par l'intérieur sont également à prévoir sur le secteur.

Les travaux pourront être réalisés une fois la voirie intégrée au domaine public de Metz Métropole.

EXTENSION DE RÉSEAUX

CUVRY, D5A - D66 - RUE DE LA LOUVIÈRE / CHEMIN DE CHAMPAGNE

Extension du réseau d'eaux usées sur la zone artisanale située le long de la départementale 66 qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement. Les travaux ont été réalisés en 2024 pour la partie au niveau du giratoire. Ils se poursuivront début 2025 pour les rues adjacentes.

Chemin de Champagne, extension du réseau d'eaux usées sur environ 145 ml pour desservir de nouvelles parcelles non desservies par un réseau d'assainissement.



Les comptes 2024

LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le montant de la redevance assainissement a été revalorisé lors de la séance du 17 janvier 2024 pour s'établir à 1,25€ HT (revenant au même niveau qu'en 2006, en euros constants).

Il avait significativement baissé en 2020 pour s'établir à 1,14€ HT grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce tarif a pu être maintenu jusqu'en 2023 malgré la flambée des prix de l'énergie et des matières premières constatées ces dernières années.

Le nouveau tarif est nécessaire afin de poursuivre le programme d'investissement et conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

L'ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance € / m ³	1,24	1,14	1,14	1,14	1,14	1,25
Évolution		-8%	0%	0%	0%	+9,7%
Total annuel € HT *	148,80	136,80	136,80	136,80	136,80	150
TVA (taux réduit)	14,88	13,68	13,68	13,68	13,68	15
Total € TTC	163,68	150,48	150,48	150,48	150,48	165

* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE.

LE COÛT DU SERVICE

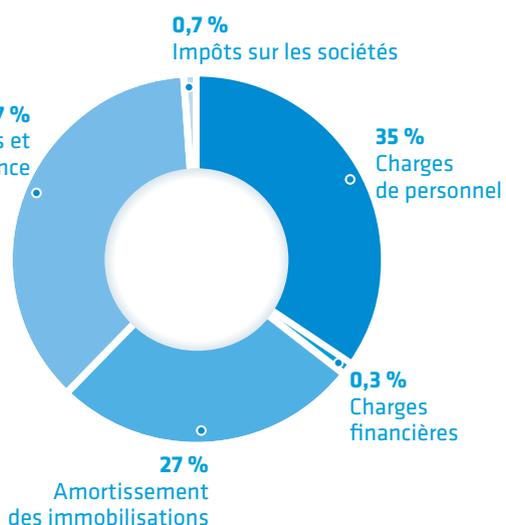
DÉPENSES : 20 742 K€ H.T.

Ce sont les dépenses pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confiée par Metz Métropole et la réalisation de prestations pour le compte de communes clientes, de particuliers ou d'entreprises.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (72%). Ces dépenses sont en augmentation (+ 4.8%) par rapport à 2023.

Les charges externes (achats et sous-traitance) les plus importantes sont consacrées à l'énergie pour un montant de 2 511 K€ (gaz pour le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs pour 1 024 K€ (chlorures ferrique et ferreux, polymères, chaux...), et à la valorisation des boues d'épuration (1 285 K€) majoritairement en filière agricole (compostage). Ces charges externes augmentent (+ 6.2% par rapport à 2023), en raison notamment du contexte inflationniste où les tarifs de l'électricité et du gaz sont en hausse. La quantité d'électricité augmente sur les ouvrages extérieurs en raison de la forte pluviométrie.

L'amortissement des immobilisations (27% des charges d'exploitation) génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent très faibles (moins de 1% des charges d'exploitation).



Dépenses d'exploitation

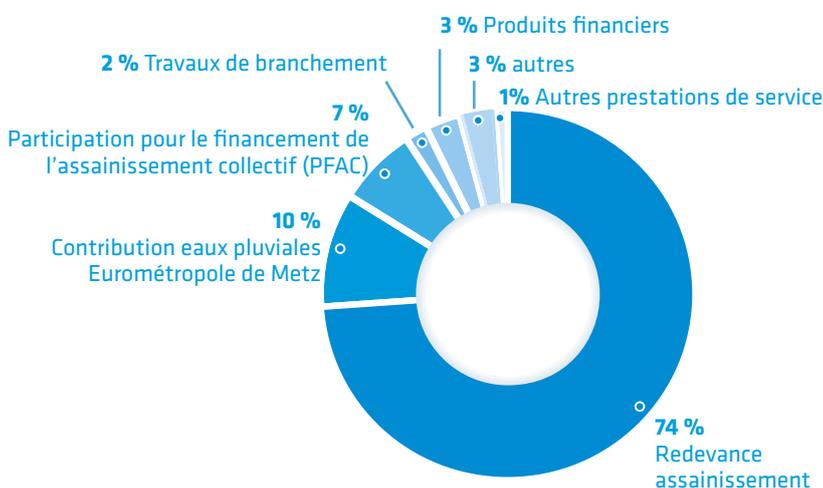
RECETTES D'EXPLOITATION : 19 732 K€ H.T.

Elles proviennent majoritairement (pour 74%) de la redevance assainissement dont le montant encaissé augmente en 2024 en raison notamment de l'évolution du tarif (+ 9.6%) dans un contexte de diminution du volume d'eau consommée.

Les performances épuratoires des stations d'épuration exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences réglementaires, mais elles ne permettent plus de percevoir des recettes supplémentaires de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui a supprimé la prime épuration à la fin du 11^{ème} programme des Agences de l'Eau.

La Régie perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise dans le cadre de ses missions d'entretien et de maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), de réalisation de branchements (397 K€), ainsi que la rémunération d'autres prestations (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif...) pour 237 K€.

S'y ajoutent enfin les participations pour le financement de l'assainissement collectif (1 310 K€) perçues dans le cadre des programmes de constructions immobilières, et celles liées au raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif. Les autres recettes (1 198 K€) sont principalement constituées de produits financiers (579 K€), de l'amortissement des subventions d'équipement (334 K€), de la reprise d'une provision (183 K€) et de produits de cession d'éléments d'actif pour 19 K€.

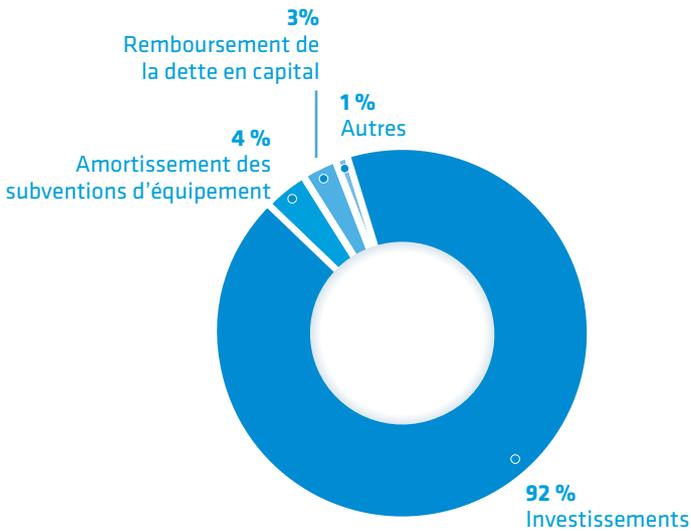


Recettes d'exploitation

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

DÉPENSES : 8 083 K€ H.T.

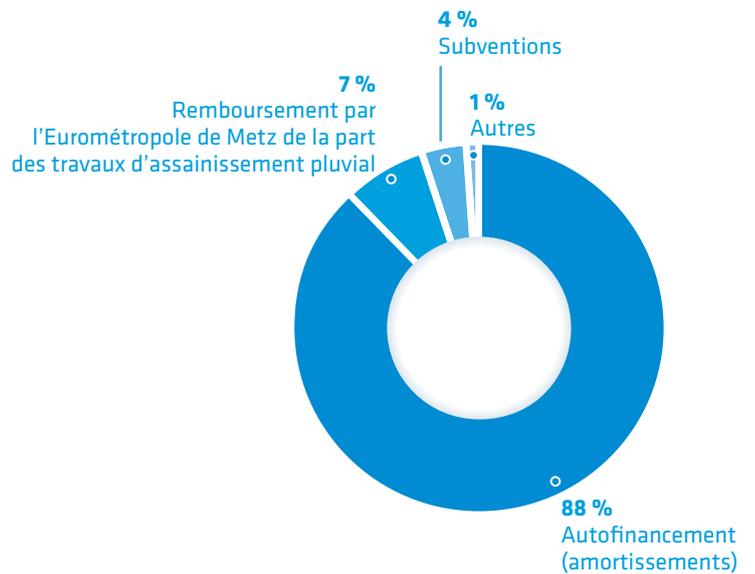
Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voirie des communes. Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y ajoutent le remboursement de la dette en capital (3%) et l'amortissement des subventions d'équipement perçues.



Dépenses d'investissement

RECETTES : 6 331 K€ H.T.

Les investissements ont été financés par l'autofinancement dégagé (88 %) du fait de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de Metz Métropole sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial) et les subventions versées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Recettes d'investissement



Les indicateurs réglementaires

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Agence Française pour la Biodiversité et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site www.services.eaufrance.fr. Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2024, ou au 31 décembre 2024, et pour le territoire de Metz Métropole, où HAGANIS exerce la compétence assainissement. Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS

D 204.0 **PRIX TTC DU SERVICE AU MÈTRE CUBE POUR 120 M³** **1,63€ TTC**

Définition Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m³ au 01/01/2024

Finalité Indicateur descriptif de service.

RÉSEAU

D 202.0 **NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS** **209**

Définition Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.

Finalité Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

P 202.2B **INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES** **96**

Définition Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).

Finalité Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

A – Plan des réseaux (15 points)

0 ou 10 pts Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau 10

0 ou 5 pts Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux 5

B – Inventaire des réseaux (30 pts)

0 ou 10 pts Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux) 10

De 0 à 5 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux) 3

De 0 à 15 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose 14

C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)

0 à 15 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie 93,4 %

0 à 10 pts Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) 10

0 à 10 pts Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées 10

0 ou 10 pts Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux 0

0 à 10 pts Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau 10

0 à 10 pts Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent 0

0 à 10 pts Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) 10

P 252.2 NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM) 7,8

Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques Réseaux unitaires ou séparatifs	69 880

P 253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES 0,14 %

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

COLLECTE

P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU 100 %

Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2023.
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.

P 255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 100

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
--------	--	---

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	--	----

ÉPURATION

P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES 100%

Définition L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2022. (donnée 2022 fournie par la DDT en juin 2023).

Finalité L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.

P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES 100%

Définition L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2022, nombre de 0 à 100. (donnée 2022 fournie par la DDT en juin 2023).

Finalité L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.

P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU 100%

Définition Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.

Finalité S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Nombre de bilans	365
Bilans non conformes	0

BOUES

D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION 7 432 T

Définition Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION 100 %

Définition Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

Filières de traitement :

Épandage agricole : 46,3 %

Compostage : 28,3%

Valorisation méthanisation : 19,4 %

Traitement spécifique : 6 %

Enfouissement : 0 %

ABONNÉS

D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF 229 026 HAB.

Définition Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

P 201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 99,9 %

Définition Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Finalité Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

P 251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS 0 ‰

Définition L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

Finalité L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Demands d'indemnisation : 0
Milliers d'habitants desservis : 229

P 258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 6,36 ‰

Définition Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Finalité Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés : 55 182
Nombre de réclamations : 351

GESTION FINANCIÈRE

P 207.0 MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 0 € / M³

Définition Qualité de service à l'usager : implication citoyenne du service.

Finalité Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 256.2 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNÉE) 0,4

Définition Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Finalité Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 1,23 %

Définition Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Finalité Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

D301.0 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 2 724

Définition Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif.

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

D302.0 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 110

Définition Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)

0 ou 20 pts Délimitation des zones ANC par une délibération. 20

0 ou 20 pts Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération. 20

0 ou 30 pts Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires. 30

0 ou 30 pts Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien. 30

B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations. 0

0 ou 20 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations. 0

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange. 10

CONFORMITÉ

P301.3 CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS ANC 74,8 %

Définition Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Finalité L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

Nombre total d'installations contrôlées 572

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité 159

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement 269





1 513
KILOMÈTRES
D'ÉGOUTS



31.2 millions
DE M³ D'EAUX USÉES
ÉPURÉS



19 984
ANALYSES EFFECTUÉES
PAR LE LABORATOIRE

Assainissement Valorisation Recyclage



Haganis
Environnement

Régie de Metz Métropole
Rue du Trou-aux-Serpents - CS 82095 - 57052 METZ CEDEX 02
Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60
Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00

www.haganis.fr



Rédaction : HAGANIS

Maquette, mise en page et illustrations : HAGANIS, service Communication

Crédits photos : HAGANIS - Vues aériennes : FlyPixel

Illustration : Te'rifik

Impression : Imprimé par Digit'Offset sur papier PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts.

Mars 2025

